



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

La **lettre** de la

# Michodière

Le 26 mai 2016  
N° 20 - 2016

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

## SOMMAIRE

### Page 1 :

Le SNFOCOS réaffirme ses positions lors de son Conseil National

### Page 2 :

Le SNFOCOS met en ligne son questionnaire Cadres de la Sécurité Sociale

Vidéo de lancement de la campagne électorale ARS

### Pages 3 et 4 :

Message de Jean-Claude Mailly aux salariés des ARS

### Page 4 :

Retour en images sur le Conseil National du SNFOCOS

### Page 5 :

Intervention de Jean-Paul Lefebvre au Conseil National du SNFOCOS

### Page 6 :

Recommandations du CESE pour le développement du dialogue social

### Page 7 :

Résolution du Conseil National de la FEC FO : retrait de la loi travail !

## Le SNFOCOS réaffirme ses positions lors de son Conseil National



Les 19 et 20 mai derniers s'est tenu le Conseil National du SNFOCOS, j'ai eu l'occasion en tant que Secrétaire Général de **réaffirmer ses positions conformément à la résolution du congrès de Carry le Rouet** lors de la présentation de mon rapport d'activités (qui a été approuvé à l'unanimité).

Que ce soit sur la **dénonciation de la situation de l'encadrement** qui ne cesse de connaître des agressions caractérisées, comme son exclusion délibérée de l'article 23 de la C.C.N ou l'unification des prises en charge des frais professionnels par le bas ou l'écrêtement des heures.

Que ce soit sur l'engagement du SNFOCOS **d'entrer en résistance contre la régression sociale**, par sa mobilisation contre la loi travail en étant présent à tous les rassemblements et aux journées d'actions.

Que ce soit **dans la défense du service public** en menant des actions sur le terrain : campagne électorale dans les Agences Régionales de Santé pour les élections du 16 juin 2016 avec visite de l'ARS IF et l'organisation d'une journée ARS, entrevue avec le cabinet de la Ministre Marisol Touraine et préparation des futures élections des IRP au sein de la CNAMTS.

Que ce soit au niveau des inquiétudes relatives à l'Assurance Maladie et la **mise en place du travail en réseau qui favorisera la réduction des effectifs**.

Que ce soit au niveau de la syndicalisation, enjeu majeur pour renforcer ses positions : le SNFOCOS a récemment accentué sa politique de communication, notamment en étant présent sur les réseaux sociaux.

Le SNFOCOS poursuit ainsi sa mobilisation et ses engagements pour défendre les principes fondamentaux de la Sécurité Sociale et la pérennité de nos emplois au sein de cette institution.

**Alain Gautron**

**Secrétaire Général**

Bulletin d'information  
édité par le  
SNFOCOS Sous le  
N° de Commission  
Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain Gautron.



## Le SNFOCOS met en ligne son questionnaire Cadres de la Sécurité Sociale

Depuis le 23 mai, le questionnaire Cadres de la Sécurité Sociale du SNFOCOS est en ligne :

<https://fr.surveymonkey.com/r/SNFOCOS>

**27 mai**  
Commission Santé,  
Sécurité et Conditions  
de Travail

**1er juin**  
RPN Complémentaire  
Santé

**2 juin**  
INC Branche Maladie

Commission ACERC

**6 juin**  
Commission Fonds de  
Solidarité

**7 juin**  
DRIF

**8 juin**  
CPP Praticiens Conseils

**9 juin**  
RPN Annexes techniques  
et intéressement 2016

Commission  
Etablissements

**14 juin**  
RPN Annexes techniques  
et intéressement 2016

**15 juin**  
Bureau National

Questionnaire Cadres de la Sécurité Sociale -  
SNFOCOS

Quel nouveau statut pour les cadres ?

En ce début de 21ème siècle, que signifie encore le mot de « Cadre » qui demeure une spécificité française.

Est-ce un « Cadre dirigeant », un manager ou un expert ? Le code du Travail ne donne pas une définition précise et pourtant les Conventions collectives reconnaissent des droits spécifiques à cette catégorie professionnelle et à ce jour il existe un régime dédié de retraite complémentaire géré par AGIRC depuis 1947 mais qui doit fusionner avec ARRCO au 1er janvier 2019.

L'occasion de **prendre le pouls des cadres des organismes sociaux** à travers des questions relatives à leurs conditions de travail, des référentiels de l'emploi cadre et l'évolution du métier (influence du numérique notamment).

**Le questionnaire restera en ligne jusqu'au 30 juin 2016** et les résultats seront dévoilés le **11 octobre 2016** lors d'une journée de mobilisation des Cadres de la Sécurité Sociale que le SNFOCOS organise et qui se tiendra à la Confédération Force Ouvrière.

\*\*\*

### Vidéo de lancement de la campagne électorale ARS

Vous trouverez ci-dessous le lien pour lire la **vidéo de lancement de la campagne électorale des ARS**, tournée lors de la visite de **Jean-Claude Mailly** à l'Agence Régionale d'Ile de France le 11 mai dernier, à l'initiative du SNFOCOS (voir page suivante l'article consacré à cette campagne).

N'hésitez pas à la diffuser largement au sein de votre agence.

<https://www.youtube.com/watch?v=-2kxbHQaJDI&feature=youtu.be>

**ARS**

---

## Message de Jean-Claude Mailly aux salariés des ARS

En se déplaçant le 11 mai dernier à l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, le Secrétaire Général de la confédération FO, Jean-Claude Mailly, a lancé la campagne pour les élections professionnelles du 16 juin.

**ARS**

Voir la vidéo : <https://youtu.be/-2kxbHQaJDI>



L'ensemble du personnel des 17 ARS est appelé à voter, soit environ 9000 agents, dont 80% sont des fonctionnaires ou contractuels de droit public et 20% des contractuels de droit privé, issus des organismes de sécurité sociale. Ils devront élire leurs délégués du personnel et représentants aux Comités d'agence.

### Défendre le service public de santé

Dans un contexte marqué par les politiques d'austérité et les restrictions budgétaires qui en découlent, « **en défendant les agents des ARS, le maintien des effectifs, l'augmentation des salaires, de bonnes organisations de travail, nous défendons la sécurité sociale, le service public et un système de santé solidaire** », souligne FO.

Jean-Claude Mailly a insisté : « **les ARS sont un des piliers de notre système de santé** qui reste un des meilleurs au monde malgré les différentes remises en cause ». Donnant l'exemple de la Grande-Bretagne où le système de santé s'est dégradé au point que les autorités britanniques passent des accords avec l'hôpital français de Calais pour qu'il prenne en charge certains de leurs malades, le secrétaire général de FO a précisé : « cela démontre l'importance de **préserver un système de sécurité sociale** basé sur la cotisation et non sur l'impôt qui peut être facilement remis en cause, par un simple vote au parlement. En Grande-Bretagne, il a suffi que Mme Thatcher décide de baisser les impôts pour que tout se dégrade ».

---

## « FO défend les droits des agents publics et privés »

Deux syndicats FO sont engagés dans cette campagne et agissent de concert : **le SNFOCOS** (Syndicat national FO des Cadres des Organismes sociaux) et **le SNPASS FO** (Syndicat national des personnels des affaires sanitaires et sociales). Présents ensemble dans les ARS, FO marque ainsi l'importance de travailler ensemble pour la défense des intérêts des personnels.

« **FO est le seul syndicat au sein de l'ARS qui aille aussi loin dans l'unité entre le public et le privé** », a souligné **Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS**.

Restructurations permanentes, fusions de services, déqualification des agents, « mépris », « maltraitance » .... Salariés de la Sécu comme fonctionnaires subissent une forte dégradation de leurs conditions de travail et une remise en cause de leurs droits dans le cadre de la réforme territoriale qui a eu notamment pour conséquence de réduire le nombre d'ARS de l'Hexagone de 22 à 13, à l'instar des régions.

**Le 16 juin faites-nous confiance pour vous défendre.**

**Votez pour les listes FORCE OUVRIERE.**

\*\*\*

Retour en images sur le Conseil National du SNFOCOS des 19 et 20 mai (retrouvez tout l'album sur notre [compte Flickr](#))

**Retrouvez  
les photos  
du  
SNFOCOS  
sur [Flickr](#)**



Le rapport d'activités du Secrétaire Général Alain Gautron a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil National.

## **Intervention de Jean-Paul Lefebvre au Conseil National du SNFOCOS (Secrétaire de la commission professionnelle des Institutions de Retraite Complémentaire et de Prévoyance)**

Mes chers camarades,

Depuis un an, une action de relance de la commission professionnelle IRC/IRP a été engagée à l'initiative du Secrétaire Général.

Nous avons reconstitué un bureau de section avec des représentants de chaque grand groupe : Médéric-Malakoff, AG2R, Klésia, Humanis, OCIRP.

En bonne intelligence avec la section fédérale OSDD, nous agissons pour former des listes communes avec des membres du SNFOCOS, aux élections professionnelles. Nous avons déjà des résultats très positifs chez Médéric-Malakoff (FO à plus de 30%) et Humanis où FO a dépassé le seuil de 10% (15%) lors des élections de fin mars 2016.

Toujours en coopération avec la section fédérale, le SNFOCOS siège à nouveau à la CPNEF de la CCN des IRC/IRP, afin d'y faire entendre les revendications de l'encadrement.

Malheureusement cette branche, comme dans celle de la Sécurité sociale, la négociation est au point mort. Pas d'augmentation de la valeur du point depuis trois ans et le strict minimum pour la formation. Il n'y a plus de « grain à moudre » pour reprendre la célèbre formule d'un de nos grands dirigeants.

Même la CFDT et la CGC, toujours prête à sortir le stylo, commencent à regimber.

Le DG de l'Arrco/Agirc n'a aucun pouvoir et aucun mandat de négociation, tout étant verrouillé par le Medef.

De plus, les DG des principaux groupes ne veulent pas d'une véritable négociation de branche qui s'imposerait à eux. Cela pose à moyen terme, la question de l'existence de cette branche.

En effet, les accords nationaux Arrco/Agirc imposent des baisses très fortes de dotations de gestion retraite qui ont pour conséquence une baisse immédiate des moyens humains affectés à la gestion retraite alors que le nombre de dossiers continue d'augmenter fortement par l'effet des départs en retraite des « baby-boomers ». Cela entraîne un allongement des délais de liquidation (jusqu'à 6mois dans certaines régions) au détriment des futurs retraités ainsi plongés dans des difficultés financières imprévues.

Il n'y a aucune perspective d'embauches, le Medef voulant continuer à « rationaliser » et à regrouper encore les caisses de retraite.

Il faut enfin signaler les groupes de protection sociale perçoivent des montants très importants de CICE dont les salariés ne profitent pas. Encore une preuve de l'effet d'aubaine inutile de ce dispositif coûteux pour les finances publiques.

La fusion totale des régimes Arrco/Agirc sous trois ans, prélude à la fusion avec le régime CNAV voulue par certains cercles laisse augurer des nouvelles atteintes aux régimes paritaires et au niveau de prestations.

Nous pouvons avoir de fortes inquiétudes sur la retraite à 62 ans à la lecture des programmes des candidats à la primaire de la droite qui proposent tous au minimum 65 ans, voire 67, et une « réforme » drastique du régime général qui passerait en points avec suppression des avantages non contributifs.

L'horizon se couvre pour nos régimes de protection sociale et doit nous inciter à renforcer notre action syndicale pour les défendre.

## Recommandations du CESE pour le développement du dialogue social (sources AFP et site du CESE)

**Selon le CESE la culture du dialogue social est encore insuffisante en France.**

Le Conseil Economique et Social lors de sa séance plénière du 24 mai 2016 a rendu ses préconisations pour le développement de la culture du dialogue social en France.

Le Cese dresse un état des lieux: la négociation collective est très développée, et plus de 90% des salariés étaient couverts en 2013 par un accord de branche ou d'entreprise.

Les rapporteurs du projet - Luc Bérille (Unsa) et Jean-François Pilliard (ex-"Monsieur social" du Medef) - constatent néanmoins un "essoufflement de la dynamique du dialogue social au niveau interprofessionnel" qui se traduit par "une grande difficulté à résoudre collectivement les problèmes".

**Retrouvez  
le  
SNFOCOS  
sur les  
réseaux  
sociaux :**

La décentralisation du dialogue social à l'échelle de l'entreprise s'est "accélérée depuis trente ans" mais "un très grand nombre de salariés travaillant dans les TPE-PME ne sont pas couverts par la négociation d'entreprise".

Pour le Cese, la "culture de la négociation et du compromis" est "encore insuffisante" et les partenaires sociaux "n'occupent toujours pas la place qui devrait leur revenir dans la régulation des relations du travail". Ainsi, les notions de délégué syndical, de comité d'entreprise ou de CHSCT "se résument souvent à des stéréotypes", relève le document.

Dans la Fonction publique, la culture du dialogue social est "encore moins avancée que dans le privé", selon le document.

<https://twitter.com/snfocos1>

Pour y remédier, le Cese recommande de "faire participer toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à la dynamique du dialogue social", en invitant par exemple les chefs d'entreprises de moins de 11 salariés à "réunir une fois par an leurs salariés pour échanger sur les conditions de travail et leur amélioration".

<https://www.facebook.com/snfocos>

Autres pistes: rendre accessible le contenu des accords négociés, mieux expliquer leurs dispositions "pas facilement accessibles ou compréhensibles en raison de leur technicité"...

Le Cese propose aussi de sensibiliser le public à "l'utilité" du dialogue social, notamment les jeunes, en "développant la préparation du stage en entreprise, afin de sensibiliser les élèves aux réalités de la vie en entreprise".

Il jugerait utile un "temps d'information" dans l'entreprise pour les nouveaux salariés, et une rencontre avec les représentants du personnel et délégués syndicaux.

Pour une meilleure formation des acteurs sociaux de l'entreprise, les pouvoirs publics sont invités à renforcer les moyens d'accompagnement comme ceux des réseaux de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), surtout envers les TPE-PME.

**« Dans la période de doutes que traverse la France et l'Union européenne, il est impératif de cultiver la part la plus positive de cet héritage pour impulser une nouvelle dynamique de dialogue qui soit à même de conforter notre démocratie sociale en lui ouvrant de nouvelles perspectives »**

Voir sur le site du CESE pour plus d'informations : <http://www.lecese.fr/content/le-cese-rendu-ses-preconisations-pour-le-developpement-de-la-culture-du-dialogue-social-en-france>

## Résolution du Conseil National de la FEC FO : retrait de la loi travail !



### **JOURNAL DES EMPLOYÉS ET CADRES**

Bulletin périodique d'information de la Fédération des Employés et Cadres

✉ : 54 rue d'Hauteville 75010 Paris - 🌐 : [www.fecfo.fr](http://www.fecfo.fr)

☎ : 01.48.01.91.90 - 📠 : 01.48.01.91.92 - ✉ : [secretariat@fecfo.fr](mailto:secretariat@fecfo.fr)

65<sup>ème</sup> année n°7836 Hebdomadaire Le 20/05/2016 Edition Economique et Syndicale n°2/S/OG/16

## **RETRAIT DE LA LOI "TRAVAIL" !**

### **RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DE LA FEC FO 17 et 18 mai 2016**

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FORCE OUVRIÈRE s'est tenu les 17 et 18 mai 2016 à Paris et s'inscrit dans les résolutions du XXIII<sup>e</sup> Congrès Confédéral de février 2015 à Tours.

Il réaffirme son attachement indéfectible aux principes énoncés par la Charte d'Amiens et, tout particulièrement, à l'indépendance syndicale, ainsi qu'aux valeurs de la République et plus spécifiquement, au principe intangible de laïcité.

Le Conseil National de la FEC FO souscrit pleinement à la résolution du Comité Confédéral National FO des 13 et 14 avril 2016.

Le Conseil National de la FEC FO soutient et encourage la mobilisation forte et continue des travailleurs et de la jeunesse contre le projet de loi "travail" qui remet en cause les fondements des droits collectifs, notamment :

- inversion de la hiérarchie des normes, entraînant la suppression du principe de faveur ;
- destruction programmée des conventions collectives de branche par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise ;
- remise en cause des missions de la branche et de droits collectifs ;
- destruction de droits individuels acquis ;
- mise en cause des majorations des heures supplémentaires ;
- dérégulation du temps de travail ;
- facilitations des licenciements ;
- démantèlement de la médecine du travail...

Ce projet s'inscrit dans la continuité et dans la logique des contre-réformes de la représentativité syndicale de 2008 et des lois Macron et Rebsamen visant à détruire le modèle social français. Il prépare aussi le terrain à la future loi sur le numérique.

La mobilisation de tous a déjà permis des modifications du projet de loi, mais qui restent mineures au regard des enjeux.

C'est pourquoi, le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FO appelle l'ensemble de ses structures syndicales, militants, adhérents, sympathisants à amplifier la mobilisation en organisant partout des assemblées générales afin de débattre de la grève reconductible, et de la poursuite de l'action sur un seul mot d'ordre : le retrait du projet de loi.

Pour cela, le Conseil National de la FEC FO se prononce pour l'organisation d'une grande manifestation nationale interprofessionnelle à Paris.

*Votée à l'unanimité.*